

# Avis public



## DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

AVIS est par la présente donné, conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02-19003), que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 14 août 2019, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition partielle du bâtiment principal situé au 505, 45<sup>e</sup> Avenue (lot numéro 1 705 460).

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement de Lachine.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 1<sup>er</sup> août 2019.

Le comité d'étude des demandes de permis de démolition

par Mathieu Legault

Secrétaire d'arrondissement